

Souvenez-vous...

- Chacun vit le deuil différemment.
- Le deuil n'a pas de durée définie et il n'y a pas de bonne ou mauvaise manière de faire le deuil.
- Étapes courantes du deuil : déni, colère, négociation, dépression, acceptation.
- Prenez soin de VOUS.
- Obtenez de l'aide immédiatement en cas de crise :
 - Appelez le 911.
 - Composez le 988 : Ligne de Vie pour les Situations de Crise et de Suicide.
- Conseils pour vous aider à gérer vos émotions durant le deuil :
 - Connectez-vous avec votre famille et vos amis.
 - Partagez/créez des objets ou événements commémoratifs.
 - Reconnaissez votre perte et vos sentiments de deuil.
 - Concentrez-vous sur les aspects de votre vie sur lesquels vous avez le contrôle actuellement.

Message de Tonya Ford

Liaison Familiale OSHA



La perte d'un être cher est l'une des expériences les plus douloureuses qu'une famille puisse vivre. Je comprends profondément la détresse que vous ressentez, ayant moi-même perdu un membre de ma famille dans un accident professionnel en 2009.

N'hésitez pas à me contacter lorsque cela vous conviendra. J'espère pouvoir atténuer certaines de vos inquiétudes en répondant à vos questions concernant l'incident de votre proche, le processus d'inspection, la Journée Commémorative des Travailleurs et/ou OSHA.

OSHA est profondément désolé pour votre perte. Nous sommes à vos côtés.



En Hommage à Nos Travailleurs Décédés

L'OSHA a créé un Mur Mémorial Virtuel des Travailleurs pour honorer et reconnaître ceux qui ont perdu la vie en service.

Si vous avez perdu un membre de votre famille à cause d'un incident, d'une maladie ou d'une affection liée au travail, partagez leur photographie avec nous à l'adresse remembrance@dol.gov.



Contact

Tonya Ford, Liaison Familiale
Département du Travail des États-Unis
OSHA, Bureau de la Communication
200 Constitution Ave NW, Salle N3647
Washington, DC 20210

 [osha.gov/workers-memorial](https://www.osha.gov/workers-memorial)

 ford.tonya.e@dol.gov

 (531) 893-3409

 twitter.com/OSHA_DOL

 facebook.com/departmentoflabor

 linkedin.com/company/us-department-of-labor-osha

Perdre un Être Cher au Travail

Ce qu'il faut Savoir et à Quoi s'attendre

- OSHA enquêtera sur l'incident de votre proche pour déterminer si des normes OSHA ont été enfreintes.
- Veuillez nous accorder jusqu'à six mois pour compléter notre enquête.
- Toutes les amendes perçues sont directement versées au Trésor des États-Unis ; il ne contribue en aucun cas au budget de l'OSHA ni n'est attribué à l'agence.
- L'OSHA ne délivre pas de procès-verbaux simplement en raison de la survenue d'un décès sur le lieu de travail.
- Vous avez la possibilité de contacter le bureau local de l'OSHA pour vous informer sur le statut actuel de l'affaire ou pour poser des questions spécifiques.
- Si vous avez des informations ou des preuves susceptibles de contribuer à l'inspection, veuillez les partager en rédigeant un courrier, en appelant ou en envoyant un courriel au bureau local de l'OSHA.
- Le Directeur Régional répondra à vos questions et vous expliquera la décision de règlement à la fin de l'inspection.
- L'OSHA vous informera lorsque le dossier sera clos.

Demande de Dossier d'Inspection

La Loi sur la Liberté de l'Information (FOIA) régit la divulgation des informations relatives aux inspections d'incidents menées par l'OSHA. Une fois l'affaire clôturée et sur demande écrite, l'OSHA vous fournira gracieusement, en tant que membre de la famille, les parties du dossier d'inspection qui peuvent être divulguées en vertu de la FOIA. Pour plus d'informations, veuillez visiter www.osha.gov/foia.

Ressources pour les Familles

Organisations

United Support & Memorial For Workplace Fatalities (USMWF): www.usmwf.org

National COSH: www.nationalcosh.org

Kids' Chance of America:
www.kidschance.org/for-families

Recherche d'établissements OSHA

www.osha.gov/ords/imis/inspectionNr.html

Autres agences

Département de la Justice :
www.justice.gov • (202) 514-2000

Administration de la Sécurité Sociale :
www.ssa.gov • (800) 772-1213

Affaires des Anciens Combattants :
www.va.gov • (800) 827-1000

Division des Salaires et des Horaires :
www.dol.gov/agencies/whd • (866) 487-9243

Numéro d'urgence pour les Situations de Crise et de Suicide: 988

Contactez Votre Bureau Régional OSHA

Région 1 : (617) 565-9860
Connecticut, Maine*, Massachusetts*, New Hampshire, Rhode Island, Vermont**

Région 2: (212) 337-2378
New Jersey, New York*, Puerto Rico*, Îles Vierges**

Région 3: (215) 861-4900
District de Columbia, Delaware, Maryland, Pennsylvanie, Virginie*, Virginie-Occidentale*

Région 4: (678) 237-0400
Alabama, Floride, Géorgie, Kentucky, Mississippi, Caroline du Nord*, Caroline du Sud*, Tennessee**

Région 5: (312) 353-2220
Illinois, Indiana*, Michigan*, Minnesota*, Ohio, Wisconsin*

Région 6: (972) 850-4145
Arkansas, Louisiane, Nouveau-Mexique, Oklahoma, Texas*

Région 7: (816) 283-8745
Nebraska, Iowa, Kansas, Missouri*

Région 8: (720) 264-6550
Colorado, Montana, North Dakota, South Dakota, Utah, Wyoming**

Région 9: (415) 625-2547
Samoa américaines, Arizona, Californie*, Guam, Hawaï*, Nevada*, Îles Mariannes du Nord*

Région 10: (206) 757-6700
Alaska, Idaho, Oregon*, Washington**

*Il s'agit de l'un des 29 programmes approuvés par l'OSHA. Vingt-deux de ces programmes (21 États et Puerto Rico) couvrent à la fois les lieux de travail privés et ceux des gouvernements locaux et des États. Les sept autres programmes (Connecticut, Illinois, Maine, Massachusetts, New Jersey, New York et les Îles Vierges) ne couvrent que les travailleurs des gouvernements locaux et des États.



Vous n'êtes pas seul